



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 29 Novembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 7.1, 3.1, 3.2, 1.1.4.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Karima ROCHDI, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves PRALON.

Procurations de vote :

Mandants : B. GAVIGNET, D. HUOT, T. MORTON.

Mandataires : G. BAULIEU, P. CONTOZ, M. LOYAT.

Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - Troisième programmation

Rapporteur : Michel JASSEY, Conseiller communautaire délégué

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Subvention Politique de la Ville »	Montant prévu au BP 2016 : 289 216 € Montant de l'opération : 29 000 €

Résumé :

Le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015. La géographie prioritaire d'intervention a été resserrée sur les quartiers concentrant les populations à plus bas revenus. 5 quartiers prioritaires, 3 quartiers en veille et 5 quartiers en observation figurent dans le Contrat de Ville.

Les partenariats, notamment associatifs, contribuent aux objectifs du Contrat de Ville. C'est dans cette optique qu'un appel à projets a été lancé fin 2017.

Deux programmations ont fait l'objet de délibérations en bureaux et en Conseils Communautaires en mars, avril et septembre derniers. La présente programmation est notamment destinée à des projets n'ayant pas fait l'objet de versement en première et deuxième programmations, ainsi qu'à des avances sur la programmation 2019 pour des actions s'inscrivant dans la durée.

La troisième programmation 2018 comporte 6 projets.

La participation financière prévue du Grand Besançon pour cette 3^{ème} programmation 2018 s'établit à 29 000 €.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les subventions inférieures ou égales à 10 000 € à intervenir dans ce cadre, pour un montant total de 29 000 €.

Dans la poursuite des décisions prises par les Bureaux du 15 mars 2018 et du 13 septembre 2018, les Conseils Communautaires du 29 mars 2018 et du 27 septembre 2018 et les Conseils Municipaux du 9 avril 2018 et du 20 septembre 2018, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une troisième programmation portant d'une part sur des actions non instruites en première et deuxième programmations 2018, d'autre part sur des avances sur la programmation 2019 pour des actions s'inscrivant dans la durée.

Cette troisième programmation contribuera à soutenir des projets portés par des structures agissant dans les thématiques suivantes :

- Tranquillité publique et prévention de la Délinquance
- Education, parentalité, jeunesse
- Sport
- Culture et Expression artistique
- Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes

La participation totale affichée du Grand Besançon pour la 3^{ème} programmation 2018 s'établit à 29 000 € de crédits spécifiques.

A l'engagement financier du Grand Besançon s'ajoute celui de la Ville de Besançon qui intervient principalement au titre de ses compétences « Tranquillité Publique » et « Vie des Quartiers ». Cet engagement est de l'ordre de 12 500 € (en crédits de fonctionnement).

Le présent rapport a pour objet l'attribution des subventions inférieures ou égales à 10 000 € à intervenir dans le cadre de la 3^{ème} programmation de l'appel à projets 2018 pour un montant de 29 000 €.

A/ Tranquillité Publique et prévention de la Délinquance

Tranquillité Publique et prévention de la Délinquance			
N° Projet	Structures	Projets	VILLE STP proposé 3 ^{ème} programmation 2018
99	ADDSEA SOLEA	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	3 500 €
Total Général			3 500 €

B/ Education, Parentalité, Jeunesse

Education, Parentalité, Jeunesse				
N° Projet	Structures	Projets	CAGB CDV proposé 3 ^{ème} programmation 2018	Ville DVQ proposé 3 ^{ème} programmation 2018
213	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) – Avance 2019	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires en service civique dans les quartiers prioritaires	10 000 € (7 500 € en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} prog)	4 500 €
76	Association PARI (avance 2019)	Accompagnement à la scolarité	10 000 €	
Total Général			24 500 €	

C/ Sport

Sport			
N° Projet	Structures	Projets	CAGB CDV proposé 3 ^{ème} programmation 2018
226	Entente Roche-Novillars (saison 2018-2019)	Accompagnement socio-éducatif et formation des jeunes	1 000 €
Total Général			1 000 €

D/ Culture et Expression artistique

Culture et Expression artistique				
N° Projet	Structures	Projets	CAGB CDV proposé 3 ^{ème} programmation 2018	Ville DVQ proposé 3 ^{ème} programmation 2018
184	Carrefour d'Animation et d'Expressions Musicales (CAEM) – Avance 2019	Idencité	4 000 € (4 000 € en 1 ^{ère} prog)	4 500 € (4 500 € en 1 ^{ère} prog)
Total Général			8 500 €	

E/ Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes

Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes			
N° Projet	Structures	Projets	CAGB CDV proposé 3 ^{ème} programmation 2018
71	Léo Lagrange Centre Est (avance 2019)	"Démocratie et courage!" Volet Discriminations	4 000 € (9 000 € en 1 ^{ère} prog)
Total Général			4 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 3^{ème} programmation de l'appel à projets 2018 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 29 000 € :
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 10 000 € à l'association pour la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV),
 - 10 000 € à l'association PARI ;
 - Au titre du volet Sport :
 - 1 000 € à l'association Entente Roche-Novillars ;
 - Au titre du volet Culture et Expression artistique :
 - 4 000 € au Carrefour d'Animation et expressions musicales (CAEM) ;
 - Au titre du volet Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes :
 - 4 000 € à Léo Lagrange Centre Est.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 07 DEC. 2018



Contrôle de légalité



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du bureau du 29 novembre 2018,

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur le Maire de Besançon dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018,

Et :

La structure Carrefour d'Animation et d'expressions Musicales (CAEM), représentée par son Président, Yves TANNIER dûment habilité, dont le siège social est situé 13 A Avenue d'Ile de France 25 000 Besançon.

Contexte Général

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la ville de Besançon et le CAEM ont signé une convention pluriannuelle pour les années 2017, 2018 et 2019, autorisée par la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2017 et par délibération du Conseil municipal en date du 6 avril 2017.

Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CAGB soutiennent le CAEM pour la réalisation d'une action culturelle intitulée *Idencité*, au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise (avec possibilité d'ouvrir sur les autres quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville du Grand Besançon).

Elle fixe les engagements des parties et, en particulier, le montant des subventions allouées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon au CAEM, étant entendu que ce financement, attribué sous forme de subvention est spécifiquement orienté pour le projet *Idencité*.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB et la Ville de Besançon soutiennent le CAEM dans le cadre de l'année 2019.

Article 2 - Montant de la subvention

La Ville de Besançon et le Grand Besançon s'engagent à verser au CAEM la somme de 8 500 € (4 000 € de la Direction Contrat de Ville du Grand Besançon et 4 500 € de la Direction de la Vie des Quartiers - Ville de Besançon) au titre d'une avance pour l'année 2019 afin de soutenir la poursuite du projet *Idencité*.

Article 3 – Modalités d'exécution

Les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens restent inchangées.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CAEM
Le Président,

Pour la Ville de Besançon,
le Maire,

Pour la Communauté
d'Agglomération du Grand
Besançon,
Le Vice-Président,

Yves TANNIER

Jean-Louis FOUSSERET

Gabriel BAULIEU